

Commune de LEUGNY
7 rue de la mairie
86220 LEUGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°05-01/2025**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ le 21 mai à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge MIGEON, Maire.

Nombre de membres : 11

Présents : Serge MIGEON, Nathalie TAUREAU, Murielle MIGEON, Sonia TEXEREAU, Pascal JULLY, Nicolas CHESNEAU, Priscilla CHESNEAU, Jérémy DUGÉ, Tony OLIVIERI,

Excusé : Christophe FOREST

Absent : Jean-Bernard GUERY

Secrétaire de séance : Nathalie TAUREAU

Date de la convocation : 15/05/2025

Date d'affichage : 15/05/2025

OBJET : Demande de Subventions auprès de la CAGC, de l'Etat et du Département pour la réhabilitation de l'ancienne école en salle de réunion et cérémonie et la rénovation de la bibliothèque communale – Annule et remplace la délibération n° 04-12/2025 du 02 avril 2025.

Monsieur le Maire présente le projet de la réhabilitation de l'ancienne école en salle de réunion et de cérémonie et la rénovation de la bibliothèque communale pour un montant total de 34 160.40 euros H.T.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Opération	Montant H.T.	CAGC (Fonds de concours)	Etat DETR	Département (ACTIV'3)	Autofinancement H.T.
Réhabilitation de l'ancienne école en salle de réunion et de cérémonie et la rénovation de la bibliothèque communale	34 160.40 €	4 382.01	10 248.00	9 850.00	9 680.39

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le projet de la réhabilitation de l'ancienne école en salle de réunion et de cérémonie et la rénovation de la bibliothèque communale pour un montant total de 34 160.40 euros H.T,
- accepte le plan de financement présenté ci-dessus,
- précise que les travaux seront réalisés sur le budget 2025,
- autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions précitées auprès de l'Etat, du Département et de la communauté d'agglomération Grand Chatelleraut
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Acte rendu exécutoire après
Transmission en Sous-préfecture le 22/05/2025
Publication ou Notification le 22/05/2025

Serge MIGEON



1 AR Prefecture

086-218601300-20250521-2025_05_01-DE
Reçu le 22/05/2025